



Accord-Cadre Construction



Signature officielle 02/10/2018

Mot d'introduction du Président du Conseil économique et social

Monsieur le Ministre-Président,

Monsieur le Ministre de l'Économie et de l'Emploi,

Madame la Ministre de l'Environnement et de l'Énergie,

Madame la Ministre-Présidente du Collège de la COCOF,

Chers représentants du secteur de la construction à Bruxelles,

Chers collègues, partenaires et collaborateurs,

Chers invités,

Je suis très heureux de vous **accueillir** au Conseil économique et social pour la signature officielle de l'Accord-Cadre entre la Région de Bruxelles-Capitale et le secteur de la construction.

En 2016, dans le cadre de la « *Stratégie 2025 pour Bruxelles* », une fonction de **facilitateur sectoriel** a été créée au sein du Conseil Economique et Social.

L'objectif poursuivi par la mise en place de cette fonction est d'assurer la **mobilisation des acteurs sectoriels sur le territoire bruxellois**, à travers la conclusion des accords-cadres entre les secteurs professionnels et les Gouvernements (régional et communautaires).

Cette signature est donc l'aboutissement des travaux entre partenaires publics et privés pour le **2ème accord-cadre sectoriel à Bruxelles**, après celui signé avec le secteur du Transport et de la Logistique, en février dernier.

Plusieurs Accords-Cadres sont par ailleurs en voie de finalisation avec les secteurs concernés et seront formalisés dans les prochaines semaines et prochains mois.

Ensemble, nous nous engageons pour une collaboration active afin de participer à l'amplification des politiques régionales, **en développant les synergies entre les acteurs de l'emploi, de la formation, de l'enseignement et des entreprises.**

L'Accord-Cadre Construction nous mobilise pour le renforcement de l'emploi des Bruxellois et le maintien et la création d'emplois de qualité dans ce secteur important à Bruxelles, tout comme il nous engage à rendre plus performantes les politiques en matière d'emploi, de formation et d'enseignement. C'est tout l'enjeu du **futur « Pôle Formation Emploi » dédié au secteur de la construction, prévu par l'Accord-Cadre.**

Plus concrètement, **le secteur de la construction s'engage** notamment - entre autres en coopération avec le Service Diversité d'Actiris - à intensifier la lutte contre la discrimination, à mener ses actions conformément aux exigences de

la construction durable et de l'économie circulaire et à promouvoir l'entrepreneuriat.

Afin d'améliorer la qualité de la formation des élèves et des enseignants, de mieux promouvoir les métiers de la construction dans l'enseignement, ou encore de former les jeunes sur le lieu de travail, ... la **Fédération Wallonie Bruxelles sera également associée à cet Accord-Cadre** dans les prochaines semaines et devrait collaborer, à terme, avec le Pôle Formation Emploi prévu par l'Accord-Cadre.

Au nom du Conseil économique et social, je tiens à **remercier** toutes les personnes et institutions qui ont collaboré à la conclusion de cet accord.

Je ne m'étendrai pas plus longuement et cède la parole au Ministre-Président, Monsieur Vervoort.

Je vous remercie.

Jan DE BRABANTER

Président du Conseil économique et social

**

*